

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3375

présenté par

M. Girardin, rapporteur, Mme Le Peih, rapporteure M. Lavergne, rapporteur et M. Lecamp,
rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« personnes en activité agricole ou en fin de carrière agricole et favoriser ainsi la création,
l'adaptation et la transmission des exploitations agricoles dans un cadre familial comme hors de ce
cadre ; »

les mots :

« exploitants agricoles en activité ou en fin de carrière en vue de favoriser ainsi la transmission, la
création et l'adaptation des exploitations agricoles ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.